



Quel équipement pour circuler en Europe ?

Vernier, le 29 juin 2020. Le rétablissement de la libre-circulation permettra de franchir les frontières cet été; une première depuis les vacances de février. Avant de sortir du territoire national avec son véhicule, il est nécessaire d'adapter certains équipements pour se conformer aux législations en vigueur. Le TCS a établi une liste des indispensables pour rouler en voiture, en camping-car, à moto ou à vélo en Europe.

Avant de prendre la route des vacances, il est indispensable de s'assurer que certains équipements font bien partie du voyage, puisque les règles de circulation routière en Europe divergent d'un pays à l'autre. Pour aider ses membres à effectuer leur check-list, le TCS a répertorié sur son site Internet les informations nécessaires par moyen de transport pour plus de 200 destinations.

Trousse de secours en Italie et Autriche, extincteur en Grèce, Pologne et Lettonie

Afin de circuler sereinement en voiture, l'autocollant CH et le triangle de panne font partie des équipements essentiels dans toute l'Europe. La plupart des pays exigent la présence à bord du gilet de sécurité de norme européenne EN 471 et son utilisation est notamment obligatoire sur les routes françaises et en dehors des agglomérations en cas de mauvaise visibilité en Italie. Le véhicule devra être équipé d'une trousse de secours pour se rendre en Autriche. L'extincteur est quant à lui obligatoire pour rouler en Grèce, Pologne ou en Lettonie. Une vignette environnementale peut être indispensable pour pouvoir circuler dans certaines villes en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne ou encore en Tchéquie. Il est donc important de s'informer sur les mesures anti-pollution en vigueur avant de débuter son séjour.

Attention au stationnement en camping-car ou en caravane

Les camping-cars et les caravanes sont soumis aux mêmes règles que les voitures de tourisme, mais les voyageurs doivent prendre connaissance des réglementations spécifiques qui encadrent leur utilisation. Un permis B est suffisant pour pouvoir conduire un camping-car de 3.5 tonnes ou un minibus de 9 places maximum chauffeur compris tractant une remorque de 750 kg. Les véhicules plus grands nécessitent un permis de catégorie C ou D ou supérieure. En Italie, les caravanes et les camping-cars à partir de 3.5 tonnes doivent impérativement être dotés d'autocollants de vitesse réfléchissants pour indiquer à droite leur vitesse maximale sur l'autoroute (80km/h) et à gauche celle hors agglomération (70km/h). Les places de parking autorisées pour les camping-cars et les caravanes sont strictement définies en Europe et seule la Suède autorise le camping sauvage sur l'ensemble de son territoire. Pour aider les campeurs en déplacement en Europe, le site internet du TCS répertorie ces réglementations.

A moto, gare à l'âge minimum du passager

Toute moto franchissant les frontières helvétiques doit être munie de l'autocollant CH. Les motards souhaitant se rendre en Slovénie ou en Lituanie doivent emmener une trousse de premiers secours et un gilet de sécurité de norme européenne EN 471. Ce duo d'équipements est recommandé en Suède, alors qu'en Tchéquie seule la trousse de secours est obligatoire. Le gilet est indispensable sur le bord d'une autoroute ou d'une route à voie rapide en Autriche et obligatoire en tout temps sur l'ensemble des chaussées en France. Pour les vacances en famille et à moto, il faudra prendre en compte la destination, puisque dans plusieurs pays européens, le transport d'enfants dans un siège adapté est possible dès 5 ans et sur la place du passager à partir du moment où il est apte à se tenir correctement. Au Luxembourg par contre, un enfant doit avoir 12 ans révolus pour être assis sur une moto. Le TCS recommande le port d'un casque intégral, ainsi que d'habits conçus spécialement pour la moto, dotés de protections intégrées.

Casques et visibilité obligatoires à vélo

Pour des vacances sportives à vélo ou si l'on décide d'emmener son vélo avec soi à l'étranger, il est important de vérifier les dispositions légales qui varient fortement. En Slovénie, les adultes accompagnés d'enfants sur un e-bike doivent s'abstenir de consommer de l'alcool, puisque la limite est fixée à 0.0‰. Mis à part les aptitudes à la conduite, la sécurité des cyclistes passe par leur visibilité. Ainsi, outre les phares, les catadioptrés sont par exemple obligatoires en Allemagne, Belgique, comme en France. Les amateurs de la petite reine doivent également s'équiper d'une veste réfléchissante pour rouler par faible visibilité notamment en Hongrie, aux Pays-Bas et dans l'Hexagone. Le casque est recommandé sur l'ensemble de l'espace Schengen et est obligatoire jusqu'à 12 ans en France et en Autriche. L'Espagne est plus sévère à ce sujet, puisque seuls les cyclistes dès 16 ans peuvent circuler sans casque dans les centres urbains, alors qu'en dehors de ceux-ci son port est obligatoire pour tous. Un casque de moto est quant à lui indispensable pour tous les utilisateurs de vélos électriques rapides en Allemagne, Italie, Luxembourg, France et Autriche.



Pour rappel, en Suisse les feux de croisement sont obligatoires en tout temps pour les motos, les voitures et les camping-cars, qui doivent tous posséder une vignette pour emprunter l'autoroute. Les catégories de permis nécessaires pour conduire ces trois véhicules sont les mêmes qu'en Europe. En voiture et en camping-car le triangle de panne est l'unique équipement obligatoire, tout comme le casque conducteur et passager pour les motards. A vélo, les freins et les catadioptres sont obligatoires et les pneus doivent être gonflés. L'équipement vélo doit être complété par des phares pour rouler à e-bike lent et les jeunes de 14 à 16 ans doivent posséder un permis M. Enfin, les e-bikes rapides doivent être immatriculés, avoir une vignette, posséder des phares de cyclomoteurs, un rétroviseur gauche et le conducteur doit d'être titulaire d'un permis M et porter un casque vélo.

Contact : Valérie Durussel, porte-parole du TCS, 058 827 27 26, 076 367 25 33, valerie.durussel@tcs.ch
www.presetcs.ch, www.flickr.com

Touring Club Suisse – toujours à mes côtés

Plus grand club de la mobilité de Suisse | depuis 1896 | 24 sections | environ 1.5 Mio. de membres | 1'600 collaborateurs | 210 patrouilleurs | 370'000 interventions de dépannage par an | 82% des personnes dépannées peuvent reprendre la route | 49'000 interventions d'assistance de la centrale ETI | 5'100 évaluations médicales et 1'300 transports de patients | 21 centres techniques | 143'000 contrôles techniques de véhicules | 15 centres de conduite | 9'500 cours de conduite avec 100'000 participants | 8 centres de protection juridique | 40'000 affaires juridiques et plus de 5'000 renseignements juridiques par téléphone | 29 Campings avec 650'000 nuitées touristiques | Distribution de 80'000 gilets de sécurité aux élèves de première primaire